

**DELIBERATION**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2016**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 19/10/2016

Le 27 octobre 2016, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET.

Absents excuses : Daniel DOMPOINT, Richard PACCAUD, Frédéric VALLOS

Assistaient : Daniel VIGNARD (Savigneux), Monique RONGEON (Ars).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du pacte départemental pour l'accès des PME à la commande publique**

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge de l'Administration générale et des Ressources humaines indique que le conseil départemental a élaboré un pacte départemental pour l'accès des PME à la commande publique avec 7 organisations professionnelles dont la fédération du bâtiment et des travaux publics de l'Ain et la CAPEB, afin de préserver et de simplifier la participation des PME aux consultations de la collectivité départementale.

La CCDSV ayant été sollicitée parallèlement par différentes organisations professionnelles sur le sujet de l'accès des PME à la commande publique, il est souhaitable qu'elle s'inscrive dans la démarche générale initiée par le conseil départemental.

Il est donc proposé au bureau communautaire d'adopter un pacte pour l'accès des PME aux commandes publiques de la CCDSV sur le modèle du pacte départemental et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Celui-ci prévoit notamment : d'assouplir et de simplifier les procédures quand cela est possible ; d'allotir les marchés par corps de métiers ; de juger les offres sur la base de critères permettant de retenir le mieux disant ; de se montrer vigilant sur les offres anormalement basses ; d'inclure des clauses d'insertion sociale et d'apprentissage dans les marchés de travaux importants. Des actions au niveau financier (avances de trésorerie, retenue de garantie, délai de paiement) sont également intégrées au pacte ainsi que des engagements contre la fraude au détachement et la concurrence sociale déloyale.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition d'établissement d'un pacte facilitant l'accès des PME aux commandes publiques de la CCDSV, avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles du bâtiment, équivalent à celui du Département ;
- **Mandate** le Président pour établir et signer ce pacte avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles du bâtiment.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161027-2016B24-AG  
Affichage le : - 7 NOV. 2016

- 7 NOV. 2016

A Trévoux, Le 27 octobre 2016

Le Président,  
Bernard GRISON

